



Grasse, le lundi 20 juillet 2015

Jérôme VIAUD

Maire de Grasse

Vice-Président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes

Président de la Communauté
d'Agglomération du Pays de Grasse

Madame Marisol TOURAINE
Ministre des Affaires Sociales, de la
Santé et des Droits des Femmes
14 avenue Duquesne
75007 PARIS

CABINET DU MAIRE

Tel : 04 97 05 51 00
Fax : 04 97 05 51 01
REF : JV/AM
N°1243 CAB. 15

**OBJET : NON RENOUELEMENT DE L'AGREMENT DU CENTRE
D'OSTEOPATHIE ATMAN**

Madame la Ministre,

Permettez-moi d'attirer votre bienveillante attention sur les conséquences dramatiques, humaines et économiques, qu'engendrerait le non renouvellement de l'agrément du Centre d'Ostéopathie ATMAN situé sur la commune de Valbonne Sophia-Antipolis.

En effet, initialement titulaire de cet agrément jusqu'en 2016, cette école a reçu contre toute attente un avis négatif de la Commission Consultative Nationale d'Agrément suite au renouvellement de leur dossier comme l'exigent les décrets parus en décembre 2014.

Fondé par Monsieur Marc BOZZETTO en 1971, le Centre d'Ostéopathie ATMAN dispense depuis plus de quarante années un enseignement de qualité aux étudiants désireux de se former au métier d'ostéopathe.

Elle est aujourd'hui la seule école de ce type dans le département des Alpes-Maritimes, et des personnes venues de tout le territoire azuréen choisissent d'intégrer cette structure à la renommée internationale, implantée au cœur d'un campus moderne et éco-responsable.

Ainsi, le non renouvellement de cet agrément aurait un impact désastreux sur la formation de ses 400 étudiants, qui seraient nécessairement contraints de changer de lieu d'apprentissage en cours de formation, et bien souvent également de lieu de vie.

En outre, cette décision signifierait du même coup la mort de cette structure, entraînant avec elle les 20 salariés et les 100 enseignants qui font vivre avec passion cette école au quotidien.

Aussi, si l'on peut comprendre la volonté de l'Etat de renforcer les critères d'attribution d'un tel agrément, et ce dans le but d'harmoniser vers le haut l'ensemble des formations dispensées sur le territoire national, on ne peut accepter les motifs qui conduisent aujourd'hui la commission à prononcer un avis défavorable, qui vient ainsi remettre en cause à la fois le professionnalisme et l'exigence de cette école.

Hôtel de ville
BP 12069
06131 GRASSE CEDEX
Tél. 04 97 05 51 00
Fax 04 97 05 51 51

www.grasse.fr

Aussi, au regard des éléments évoqués, et compte tenu de la volonté affirmée de Monsieur Marc BOZZETTO et de son équipe de trouver une issue favorable à cette situation, je vous sais gré de l'examen bienveillant et de l'attention toute particulière que vous voudrez bien réserver à ce dossier.

Aujourd'hui, c'est tout un territoire qui se mobilise aux cotés d'ATMAN, de ses équipes et de ses étudiants, contre une décision inattendue et injuste.

Vous sachant gré de votre sollicitude, je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de ma respectueuse considération.

Respectueusement,



Le Maire,

Jérôme Viaud

Jérôme VIAUD

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes

Président de la Communauté d'Agglomération
du Pays de Grasse